

NOTICE D'INSCRIPTION en BTS

SERVICE VIE SCOLAIRE RENTREE 2026

INSCRIPTION en BTS 1ère ANNEE

Le dossier, dûment complété et signé est :

- > à déposer au lycée (selon heures d'ouverture) ou dans la boîte aux lettres du lycée
- Ou -> à envoyer par voie postale en LETTRE SUIVIE
RETOUR attendu sous huitaine

Pièces à fournir pour l'inscription :

→ **Obligatoirement** (les documents numérotés sont à télécharger et à remplir):

- Fiche Vie Scolaire (document n° 1)
- 2 photos d'identité **de moins de 6 mois**. **Inscrire au dos Nom, Prénom et Classe de l'élève.**
- Autorisation « Droit à l'image » complétée et signée (document n° 2a ou 2b selon le cas)
- Boursiers : copie de la **notification de bourse de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2026-2027.**
- Copie du relevé de notes du baccalauréat pour les élèves déjà bacheliers. Les autres devront le faire parvenir au lycée **dès l'obtention pour finaliser l'inscription en BTS.**

→ **Joindre éventuellement :**


- **Cotisations facultatives** (document n°3)
 - un chèque de **10 €** à l'ordre du Foyer Socio-Educatif du Lycée Toulouse-Lautrec. Inscrire au dos vos Nom Prénom et Classe.
 - un chèque de **15 €** à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Toulouse-Lautrec. Inscrire au dos vos Nom Prénom et Classe.

⚠ ATTENTION : tout dossier incomplet sera refusé, quelle que soit la pièce manquante !!!!

Si vous êtes actuellement en Terminale, merci de renvoyer le dossier au plus vite puis de nous transmettre votre relevé de notes du BACCALAUREAT dès l'obtention.

NOTICE D'INSCRIPTION en BTS

IMPORTANT : INFORMATIONS DIVERSES

1. La liste des manuels scolaires sera à télécharger sur le site internet du lycée :
<https://toulouse-lautrec.mon-ent-occitanie.fr/>
2. La Vie Scolaire du Lycée Toulouse-Lautrec utilise les **SMS** pour aviser les parents de **l'absence de leur enfant**. Les parents doivent alors contacter la Vie Scolaire **exclusivement par téléphone** au numéro indiqué sur le message (l'établissement ne peut recevoir aucune réponse par SMS). Il appartient aux parents d'adresser un courrier au Proviseur du lycée s'ils ne souhaitent pas être informés de l'absence de leur enfant par voie de SMS.
3. **La Carte Jeune est obligatoire pour entrer dans l'établissement et pour accéder au service de restauration**. Pour les informations sur le mode d'emploi de la Carte Jeune Région, consulter le site www.cartejeune.laregion.fr
4. Si vous la possédez déjà, conservez votre « **Carte Jeune Région** » pour **2026-2027**. Elle sera actualisée (validation informatique) par l'établissement sauf en cas de perte.
5. Les étudiants arrivant dans la Région Occitanie à la rentrée 2026 doivent s'inscrire sur le site www.cartejeune.laregion.fr
6. Un **garage à vélos** est à disposition des élèves. L'accès se fait par l'achat d'une carte magnétique (10€), auprès du service «Intendance/Paiement demi-pension» du lycée (**Bureau n°9**).
7.  Pour les étudiants bénéficiaires d'une **bourse d'enseignement supérieur** sur critères sociaux : **le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens** (NOR: MENS1708754C circulaire n°2017-059 du 11-4-2017). Des absences non justifiées ou dont le motif n'est pas recevable, peuvent faire l'objet d'un signalement auprès des services du CROUS et **entraîner une suspension voire une suppression de la bourse**.

RAPPEL : Le statut des élèves de BTS est certes un statut d'étudiant, cependant ils sont soumis dans les mêmes termes que les lycéens au Règlement Intérieur de l'établissement en matière d'assiduité et de comportement et s'exposent donc à l'application de l'échelle des punitions et des sanctions. De même, ces élèves ne bénéficient d'aucune règle particulière propre à leur statut d'étudiant.

Erick CHARNAY
Proviseur

Page 2/2